

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 18 Février 2020 P.V. n° 28

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mmes Ludivine REGNIER (CTD DAP) - Aline VERLAQUE

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

RAPPEL

Les feuilles de matches doivent être correctement remplies :

- N° de la rencontre.
- N° de la journée
- Score.
- Noms, prénoms des joueurs, n° de licences.
- Noms prénoms des dirigeants, n° de licences.
- Noms prénoms de l'arbitre, n° de licence.

INFORMATIONS

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS **Déroulement sur toute la journée : 3 Sites de 2 Terrains.**

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

SAMEDI 06 JUIN 2020 : U6 à U9 – JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le club « Accueil » s'engage à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir l'encadrement (accueil des équipes, arbitrage, sécurité)
- Mettre à disposition une sono

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour cette manifestation sont priés d'adresser leur candidature par e-mail au District du Var à secretariat@var.fff.fr : Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine Régnier (CTD DAP) au 06 08 28 92 25.

Merci d'avance.

CATEGORIES U13-U12

U13 / U12 – FESTIVAL FOOT PITCH

Equipes qualifiées pour la finale départementale

BRIGNOLES AS – GARDIA CLUB – MAR VIVO – HYERES FC – EFC FREJUS St RAPHAEL – GONFARON FC – INSTITUT M 20 – SC TOULON – RC LA BAIE – PAYS DE FAYENCE – CANNET DES MAURES – ST MANDRIER – RFC TOULON – LE MUY FC – LA VALETTE UA – ST MAXIMIN.

CORRESPONDANCE

BRAS : Demandant le report au 28/03/2020 de la rencontre U13 HONNEUR poule A contre RIANS du 29/02/2020
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 28/03/2020.

TOULON USAM : Demandant le report au 02/03/2020 de la rencontre U12 EXCELLENCE poule A contre MAR VIVO
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 02/03/2020.

LA CANNET DES MAURES : Demandant le report au 06/05/2020 de la rencontre N° 57248 U12 GABY ROBERT poule O contre HYERES FC
Le DEPARTEMENT TECHNIQUE vous demande de jouer cette rencontre le 11/04/2020 (Journée de rattrapage, voir planning).

US CARQUEIRANNE : Demandant d'avancer au 29/04/2020 de la rencontre N° 22349053 U13 GABY ROBERT poule O contre HYERES FC du 02/05/2020
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 29/04/2020.

MAR VIVO : Demandant le report au 11/03/2020 de la rencontre N° 22349094 U13 EXCELLENCE poule A contre GIENS AS
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 11/03/2020.

LA VALETTE : Demandant le report au 04/03/2020 de la rencontre N° 22349141 U13 EXCELLENCE poule B contre ASPTT HYERES du 29/02/2020.
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 04/03/2020.

ENT SOLLIES FARLEDE : Demandant le report au 11/03/2020 de la rencontre N° 56889 U13 EXCELLENCE poule B contre SAINT MANDRIER du 29/02/2020
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 11/03/2020.

RC LA BAIE : Signalant le 14/02/2020 que la convocation pour la rencontre N°57460.1 du 15/02/2020 n'est pas affichée sur le site du district

Conformément au règlement le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre perdue par FORFAIT à PAYS DE FAYENCE avec amende de 16 €.

SIX FOURS : Signalant que l'équipe du PRADET était absente au coup d'envoi de la rencontre N°56885 du 08/02/2020
Conformément au règlement le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre perdue par FORFAIT au PRADET avec amende de 16 €.

CUERS PIERREFEU : Demandant l'inscription d'une équipe U12 PRE EXCELLENCE.
Demande prise en compte (poule A)

LE LUC : Demandant l'inscription d'une équipe U12 PRE EXCELLENCE.
Demande prise en compte (poule A)

GARDIA CLUB : Déclarant FORFAIT GENERAL en U 12 PRE EXCELLENCE poule A.
Amende de 32 €.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 02/03/2020

U12 EXCELLENCE
TOULON USAM / MAR VIVO AVS du 15.02.2020 (57388.1)

RENCONTRE A JOUER LE 04/03/2020

U13 GABY ROBERT
US CARQUEIRANNE LA CRAU / GARDIA CLUB du 08.02.2020 (56781.1)

U13 EXCELLENCE Poule B
LA VALETTE UA / ASPPT HYERES du 29.02.2020 (56891.1)

RENCONTRE A JOUER LE 11/03/2020

U13 EXCELLENCE
Poule A
AS MAR VIVO / GIENS AS du 29.02.2020 (56846.1)

Poule B
St MANDRIER / SOLLIES FARLEDE du 29.02.2020 (56889.1)

RENCONTRE A JOUER LE 28/03/2020

U13 PRE EXCELLENCE Poule B
LE MUY FC 1 / LORGUES 2 du 08.02.2020 (57021.1)
FREJUS ST RAPHAEL / ST TROPEZ FC du 08.02.2020 (57022.1)

U13 HONNEUR Poule A
BRAS / RIANS du 29.02.2020 (57622.1)

U12 PRE EXCELLENCE Poule B
PIGNANS / BELGENTIER du 08.02.2020 (57522.1)

RENCONTRE A JOUER LE 11/04/2020

U12 GABY ROBERT
CANNET DES MAURES / HYERES FC du 29.02.2020 (57248.1)

RENCONTRE A JOUER LE 29/04/2020

U13 GABY ROBERT

HYERES FC / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 02.05.2020 (56818.1)

RENCONTRE A JOUER LE 02/05/2020

U13 PRE EXCELLENCE Poule C

SOLLIES FARLEDE / LE REVEST du 16.05.2020 (57087.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Si après une 3^{ème} parution sur le PV du Département Technique, l'original de la feuille de match n'est toujours pas parvenu, le dossier sera transmis à la Commission des Statuts et Règlements (article 55.7 des R.S. du District).

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €

PHASE 2 - Journée 1 du 08.02.2020

U13 GABY ROBERT :

PAYS DE FAYENCE / HYERES FC (56775.1)

U13 EXCELLENCE

Poule B :

SOLLIES FARLEDE3 / GARDIA CLUB 2 (56883.1)

Poule C :

ROQUEBRUNE / CAMPS 1 (56928.1)

STE MAXIME / ST MAXIMIN (56930.1)

U13 PRE EXCELLENCE

Poule B :

STE MAXIME 3 / PLAN DE LA TOUR (57019.1)

PAYS DE FAYENCE / ESTEREL 2 (57020.1)

U13 HONNEUR

Poule A :

PUGET SUR ARGENS 3 / BRAS (57619.1)

ROCBARON / US VAL ISSOLE 3 (57620.1)

Poule B :

ROQUEBRUNE 2 / CARNOULES (57337.1)

U12 GABY ROBERT :

STE MAXIME / SC TOULON 1 4 (57240.1)

U12 EXCELLENCE

Poule C :

PUGET SUR ARGENS / TRANS 2 (57458.1)

CATEGORIE U11-U10

CORRESPONDANCE

PIVOTTE SERINETTE : Demandant le report au 04.03.2020 de la rencontre n) 22359050U10 EXCELLENCE poule B contre RFC TOULON du 29/02/2020

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 04/03/2020.

TARADEAU : Demandant le report au 04.03.2020 de la rencontre U11poule D contre SC DRAGUIGNAN

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 04/03/2020.

PIGNANS : Demandant le report au 14.03.2020 de la rencontre U10 PRE EXCELLENCE poule B contre SOLLIES FARLEDE 2

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 14.03.2020.

ST ZACHARIE : Demandant le report de la rencontre U11 HONNEUR poule A contre ST CYR

ATTENTE DE LA DEMANDE REGLEMENTAIRE.

GARDIA CLUB : Demandant le report au 03.03.2020 de la rencontre N° 58027 U10 EXCELLENCE poule B contre SOLLIES FARLEDE du 29/02/2020.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 03/03/2020.

LE REVEST : Demandant d'avancer au 14.03.2020 la rencontre N° 22359787 U10 PRE EXCELLENCE poule A du 16.05.2020.contre GIENS.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 14.03.2020.

LE PRADET : Demandant d'avancer au 14.03.2020 la rencontre N° 22363825 U10 PRE EXCELLENCE poule C du 16.05.2020.contre OLLIOULES.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 14.03.2020.

SOLLIES FARLEDE : Demandant le report au 11.04.2020 de la rencontre N° 57847 U11 PRE EXCELLENCE poule B contre LA LONDE BORMES du 29/02/2020.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 11/04/2020.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 03/03/2020

U10 EXCELLENCE Poule B

SOLLIES FARLEDE / GARDIA CLUB du 29.02.2020 (58027.1)

RENCONTRE A JOUER LE 04/03/2020

U10 EXCELLENCE Poule B

PIVOTTE SERINETTE / RACING FC TOULON du 29.02.2020 (58028.1)

US VAL D'ISSOLE / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 29.02.2020 (58029.1)

U11 EXCELLENCE Poule D

TARADEAU / SC DRAGUIGNAN du 08.02.2020 (57753.1)

RENCONTRE A JOUER LE 11/04/2020

U11 PRE EXCELLENCE Poule B

ESSF2 /LA LONDE BORMES du 29.02.2020 (57847.1)

RENCONTRE A JOUER LE 14/03/2020

U10 PRE EXCELLENCE

Poule A

LE REVEST /GIENS du 16.05.2020 (58201.1)

Poule B

SOLLIES FARLEDE / PIGNANS du 29.02.2020 (58207.1)

Poule C

LE PRADET 4 / OLLIOULES 3 du 16.05.2020 (58640.1)

U11 PRE EXCELLENCE Poule B

LE REVEST / LA LONDE du 16.05.2020 (57886.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

Si après une 3^{ème} parution sur le PV du Département Technique, l'original de la feuille de match n'est toujours pas parvenu, le dossier sera transmis à la Commission des Statuts et Règlements (article 55.7 des R.S. du District).

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €

PHASE 2 - Journée 1 du 08.02.2020

U11 EXCELLENCE**Poule C :**

TOURVES / PAYS DE FAYENCE (57681.1)

U11 PRE EXCELLENCE**Poule B :**

TOURVES 2 / SOLLIES FARLEDE 2 (57842.1)

LA LONDE-BORMES / TOULON USAM 2 (57844.1)

Poule C :

VIDAUBAN / ST TROPEZ (57888.1)

U11 HONNEUR**Poule B :**

LA LONDE-BORMES 2 / LE PRADET 2 (58376.1)

Poule C :

PUGET SUR ARGENS 2 / PAYS DE FAYENCE (58376.1)

Poule E :

CSC TOULON EST 1 / OLLIOULES 2 (58511.1)

U10 EXCELLENCE**Poule C :**

TRANS / ROUGIERS (58070.1)

U10 PRE EXCELLENCE**Poule B :**

PUGET SUR ARGENS 5 / HYERES FC 3 (58205.1)

Poule D :

PAYS DE FAYENCE 2 / LES ARCS 2 (58249.1)

Poule E :

LE PRADET 4 / ST CYR (58600.1)

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

REPORTS DE RENCONTRES

La DEMANDE doit être reçue 10 jours au DISTRICT

Pur les reports de rencontres les motifs ne sont pas toujours règlementairement justifiés. A présent les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir. **Il est obligatoire de jouer les matches en retard durant les journées prévues de RATRAPAGE ou le Mercredi (après accord des 2 clubs).**

DESIDERATA

EQUIPES SOUHAITANT JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

UA LA VALETTE : U13 Gaby ROBERT (Domicile et Extérieur)

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 toutes les équipes (Domicile et Extérieur)

U12

SPORTING CLUB DE TOULON : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

SC COGOLIN : U12 EXCELLENCE

CA LE CANNET : U12 - 2^{ème} PHASE (Domicile et Extérieur)

U11

ST MAXIMIN : U11 PRE EXCELLENCE (à domicile)

U10

FC SEYNOIS : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

INSTITUT M20 : U10 PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

ST MAXIMIN : U10 EXCELLENCE

SOLLIES FARLEDE : U10 PRE EXCELLENCE poule C (Equipe 3)

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

SIX FOURS LE BRUSC FC : U13 EXCELLENCE – Poule A

LORGUES ET S : U13 EXCELLENCE – Poule C

BANDOL : U13 EXCELLENCE et U13 PRE EXCELLENCE

ROCBARON : U13 HONNEUR

SC DRAGUIGNAN : U13 EXCELLENCE Poule C et PRE EXCELLENCE Poule A

US RIAN : U13 HONNEUR Poule A

SC NANS : U13
FC ROCBARON : U13 HONNEUR
O TARADEAU : U13
LE MOURILLON : U13 (2équipes)
PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE
FC VIDAUBAN : U13
BRIGNOLES : U13 GABY ROBERT

U12

BELGENTIER : U12 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U12 HONNEUR
FLAYOSC AC : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE
AS LES VALLONS : U12
SC DRAGUIGNAN : U12 EXCELLENCE Poule B et EXCELLENCE Poule C
US RIANs : U12 HONNEUR Poule A
PIVOTTE SERINETTE : U12 PRE EXCELLENCE
LE MOURILLON : U12 (2équipes)
ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE
FC VIDAUBAN : U12
RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

U11

RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U11 EXCELLENCE poule B
BANDOL : U11 PRE EXCELLENCE
ROCBARON : U11 HONNEUR
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U11 HONNEUR
US RIANs : U11 HONNEUR Poule D
SC NANS : U11
FC ROCBARON : U11 HONNEUR
FC PUGET / ARGENS : U11 HONNEUR
FC LA SEYNE : U11
O TARADEAU : U11
PIVOTTE SERINETTE : U11 PRE EXCELLENCE / U11 PRE EXCELLENCE / U11 HONNEUR
ASPTT TOULON : U11 PRE EXCELLENCE poule A
LE MOURILLON : U11 (2équipes)
SALERNES : U11 EXCELLENCE
SOLLIES FARLEDE : U11 (PRE EXCELLENCE poule B)
FC VIDAUBAN: U11
SC COGOLIN: U11 EXCELLENCE
POURRIERES : U11 PRE EXCELLENCE poule C

U10

US SAINT MANDRIER : U10 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U10 (Toutes les équipes)
RACING FOOTBALL CLUB de TOULON : U10 EXCELLENCE (2 EQUIPES)
BANDOL : U10 PRE EXCELLENCE / U11 PRE EXCELLENCE
US RIANs : U10 PRE EXCELLENCE Poule F
SC NANS : U10
AS LES VALLONS : U10 PRE EXCELLENCE
O TARADEAU : U10
LE MOURILLON : U10 (2équipes)
FC VIDAUBAN : U10
PIVOTTE SERINETTE : U10 EXCELLENCE / U10 PRE EXCELLENCE

*Prochaine réunion
Mardi 25 Février 2020*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT